

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1996)

Rubrik: Promotion et diffusion du droit international humanitaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROMOTION ET DIFFUSION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Le message humanitaire doit être constamment adapté aux divers publics auxquels il s'adresse. Mener des programmes de promotion ne consiste pas uniquement à «enseigner» le droit humanitaire. Il s'agit en fait d'encourager une certaine forme d'interactivité, afin de faire réfléchir aux principes humanitaires fondamentaux et d'inciter au respect systématique de la dignité humaine. Ces principes sont à la base du droit humanitaire, un droit trop souvent ignoré ou bafoué en cette époque de multiplication des acteurs de la violence et de désintégration fréquente de la chaîne de commandement, alors même qu'il incombe à tous de l'appliquer et de le faire appliquer.

Violence et respect de l'individu

Dans les situations de tension et de conflit, il demeure essentiel de rappeler aux différents porteurs d'armes que le recours à la violence ne peut pas se faire sans discrimination. Il s'agit donc avant tout de prévenir et de limiter les violations du droit humanitaire. L'accès aux victimes constitue le deuxième axe prioritaire des activités de diffusion. Pour cela, les protagonistes doivent comprendre le mandat du CICR et surtout garantir la sécurité des opérations humanitaires. Alors que, dans nombre de situations de conflit, la frontière entre hostilités militaires et criminalité, c'est-à-dire entre la conduite générale des hostilités et les violations individuelles (banditisme, manque de discipline des troupes), se révèle parfois fictive, la sécurité des intervenants humanitaires est cruciale. Il est par conséquent impératif de sensibiliser chacun — des commandants militaires aux individus d'une collectivité, en passant par les représentants gouvernementaux — à ses obligations de respecter l'homme dans sa dignité et de ne pas brader les vies humaines.

Ainsi, tout au long des opérations militaires en Tchétchénie, le CICR s'est efforcé de rappeler aux combattants des deux parties leurs responsabilités en termes de respect des règles du droit humanitaire. Par ailleurs, il était essentiel que le mandat de l'institution soit compris et respecté pour que ses activités soient acceptées et menées dans les meilleures conditions possibles de sécurité. Le CICR a finalement pu accéder aux bases militaires russes et s'adresser aux troupes partant en Tchétchénie. Des moyens complémentaires de sensibilisation des officiers et des soldats aux principes humanitaires ont été utilisés : il s'agit, par exemple, d'articles parus dans la presse militaire hebdomadaire ou encore de jeux spécialement conçus pour l'enseignement du droit humanitaire. Du côté tchétchène, des contacts ont été développés avec le conseil des anciens ; la radio, des chansons et des pièces de théâtre du folklore local ont également contribué à faire passer certains messages. Outre les

EN 1996, LE CICR A :

- ◆ mené plus de 4 000 séances de diffusion à travers le monde. Ces séances ont permis d'atteindre un public dépassant 400 000 personnes, civils et militaires confondus ;
- ◆ produit localement 300 publications. En tout, 7 millions d'exemplaires ont été imprimés, et ce dans une cinquantaine langues ;
- ◆ monté plus de 300 productions radio et audiovisuelles.

combattants, la population tchéchène a elle aussi fait partie des publics-cibles des programmes de promotion, la sécurité des opérations humanitaires relevant bien souvent d'une responsabilité collective. Malheureusement, l'assassinat de six expatriés du CICR à Novy Atagi en fin d'année a démontré que si les activités de diffusion constituent une tâche préventive essentielle et délicate, elles ne peuvent à elles seules garantir la sécurité du personnel humanitaire.

Il est donc capital d'adapter le message humanitaire aux différents types de porteurs d'armes. À Sri Lanka, par exemple, les règles de base du droit humanitaire ont été rappelées, tant dans les académies et les camps militaires qu'auprès des instructeurs de police et des membres de la *Special Task Force*. Les mêmes efforts ont été déployés auprès de l'autre partie au conflit, les combattants du LTTE*. En Irak, lors de la reprise des hostilités dans le nord du pays, le CICR a non seulement remis un document officiel aux diverses autorités les exhortant au respect du droit humanitaire, mais il a aussi immédiatement transmis aux stations de radio locales, tant celle de l'Union patriotique du Kurdistan que celle du Parti démocratique du Kurdistan, des spots sur les règles humanitaires minimales à respecter par les combattants.

Sensibilisation du plus grand nombre

L'approche classique des séances de diffusion a pour effet d'atteindre des publics ciblés mais restreints. Afin que le message humanitaire soit entendu par le plus grand nombre de personnes et puisse ainsi prévenir de façon plus efficace les violations du droit humanitaire, le recours aux *mass media* est devenu de plus en plus systématique.

Les délégations du CICR ont continué d'augmenter leurs productions audiovisuelles et de nombreuses coproductions locales ont été réalisées. En Angola, la radio nationale, de même que la radio de l'UNITA*, ont diffusé chaque semaine des émissions visant à rappeler le mandat du CICR et ses activités, ainsi que le respect du personnel Croix-Rouge. En Afghanistan, vu l'évolution du conflit, la radio est apparue comme le meilleur moyen de faire passer un message : elle a donc été utilisée pour promouvoir les principes de base du droit humanitaire et faire accepter les activités du CICR et celles du Croissant-Rouge afghan. À l'initiative de la délégation du Caire, Radio Monte-Carlo, qui couvre la plupart des pays arabes, a diffusé deux séries de trente épisodes illustrant la problématique humanitaire.

Même largement diffusé, un message, pour être assimilé, doit être compris par les publics auxquels il s'adresse. D'où la préoccupation du CICR d'intégrer les valeurs culturelles locales dans ses actions de diffusion et de sensibiliser en éveillant des réflexes dictés par les traditions.

* LTTE : Tigres de libération de l'Eelam tamoul, mouvement d'opposition tamoul.

* UNITA : Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.

Les Somaliens, par exemple, possèdent tout un système de règles pour gérer les différents aspects de leur vie quotidienne, y compris la conduite au combat. Une étude sur ces règles traditionnelles a été entreprise par des historiens somaliens pour le CICR, et l'enseignement qui en a été tiré doit permettre de mieux faire passer les messages encourageant au respect des principes humanitaires fondamentaux. En Égypte, des calendriers sont produits depuis plusieurs années à l'intention des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord; ils sont inspirés de l'histoire, de la loi ou de la littérature arabo-islamiques, voire de certains aspects du folklore populaire.

Face aux mines : la prévention

Le CICR s'est lancé dans une campagne mondiale pour obtenir l'interdiction totale des mines antipersonnel, en exhortant les États à cesser de produire, d'exporter et d'utiliser ces armes qui frappent sans discrimination¹. Il n'en reste pas moins que des millions de mines menacent quotidiennement des populations entières. Afin de limiter le carnage causé par des armes encore actives bien après la fin des hostilités, il est essentiel de faire prendre conscience aux populations civiles des problèmes qu'engendrent ces engins dans leur région et de leur donner la possibilité de modifier leurs habitudes, afin de se protéger contre les effets de ces armes.

Ayant constaté qu'il est plus facile d'y parvenir en impliquant les personnes directement menacées, le CICR a entrepris en Bosnie-Herzégovine et en Croatie de former des instructeurs locaux. En six mois, les relais de formation se sont multipliés et une centaine de personnes, essentiellement des membres des Croix-Rouges nationales et locales, ont été à même de mener des programmes de prévention. Parallèlement, des spots TV et radio, des posters, ainsi que des T-shirts et du matériel pédagogique pour les écoles, ont été utilisés, afin que ce message atteigne le plus grand nombre possible de personnes. Dans la province de Huambo (Angola), plus de 7 500 personnes ont été sensibilisées aux dangers des mines par un groupe d'artistes locaux chantant des chants traditionnels en portugais et en umbundu. Des spectacles ont également été organisés à l'intention des écoliers. Par ailleurs, le CICR a apporté un appui à une cinquantaine de médias nationaux et internationaux désireux de couvrir les aspects liés aux dangers des mines.

La responsabilité des États

Les efforts déployés par le CICR en matière de diffusion ne peuvent à eux seuls prévenir toutes les violations du droit humanitaire. Dans ce domaine, les États ont la responsabilité, clairement définie par les Conventions de Genève, de mieux faire connaître et respecter ce droit. Le travail des délégations régionales, par exemple, consiste notamment à sensibiliser les interlocuteurs

¹ Voir *Le droit et la réflexion juridique*, pp. 274-276, et *Communication*, p. 309.

gouvernementaux à leurs obligations ; il s'agit là d'un travail de prévention des violations des principes humanitaires fondamentaux. Ceci revient également à dire que le CICR développe ses activités bien en dehors des zones de conflit : il multiplie ainsi ses contacts et ses activités dans plus de 150 pays afin de promouvoir une culture humanitaire. L'intégration de l'étude du droit humanitaire dans les programmes des universités reflète cette volonté de faire connaître aux futurs militaires et hommes politiques un droit fondamental pour le respect des valeurs humaines.

En Asie, des nombreux séminaires ont été organisés pour des professeurs de droit, afin qu'ils puissent développer ces programmes dans leurs universités, comme cela a notamment été le cas en Inde et au Cambodge. En Indonésie, où le droit humanitaire est déjà enseigné, un séminaire réunissant une vingtaine de professeurs de droit de tout le pays a permis d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine, de distinguer ce droit de celui des droits de l'homme et d'échanger leurs expériences en matière d'enseignement. Dans la Fédération de Russie, le premier cours de droit humanitaire a été organisé à l'intention d'une quarantaine de chargés de cours des facultés de droit et de relations internationales.

Un autre défi : la jeunesse

Dans un conflit, penser aux enfants, c'est généralement penser à eux en termes de victimes. Or, les jeunes participants de plus en plus à des actes de violence, voire aux conflits. S'il est important de parvenir à influencer ceux qui enrôlent les jeunes, il est essentiel d'atteindre directement ceux-ci au moyen de stratégies qui les rendent attentifs au respect de certaines règles.

En Somalie, le programme *Réfléchis avant d'agir*, mené conjointement par le Croissant-Rouge de Somalie et le CICR, s'adresse particulièrement aux jeunes miliciens armés. Ce projet a pour but de fixer certaines règles de comportement à adopter, même dans un environnement violent. Il est largement inspiré de situations réelles vécues par les jeunes concernés. Des recueils de dessins humoristiques, œuvres d'artistes locaux, ainsi que des cassettes de chansons ont été distribués dans le pays. Une pièce de théâtre, conçue par des volontaires du Croissant-Rouge, a été jouée en différents endroits du pays, et des panneaux porteurs de messages d'humanité ont été placés aux points stratégiques de Mogadishu.

Dans les pays fortement marqués par un conflit récent ou toujours confrontés à une certaine instabilité, les jeunes doivent être soutenus dans leurs efforts de substituer à la spirale de violence un esprit de solidarité, qui leur permettra de reconstruire leur environnement, sur les plans matériel et psychologique.

En Croatie, par exemple, plus de 150 enseignants ont été formés afin, d'une part, d'organiser — à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre scolaire — des activités d'information, des discussions et des concours de dessin et, d'autre part, de créer des sections jeunesse de la Croix-Rouge. Lors d'activités d'aide

sociale, ces jeunes, outre le geste humain qu'ils ont entrepris, ont contribué à promouvoir le message humanitaire.

Modeler le comportement se fait dès le plus jeune âge et il est clair que l'éducation des jeunes joue un rôle essentiel.

Ainsi en Azerbaïdjan, en Géorgie, en Arménie et dans la Fédération de Russie, plus de 2 500 000 élèves âgés de 11 et 12 ans disposeront d'un manuel de littérature dont les textes illustrent des problèmes relatifs au comportement des hommes dans les situations de violence. Ce programme devrait s'étendre aux élèves de l'enseignement secondaire supérieur et être mené dans d'autres républiques d'Asie centrale.

Sensible à l'influence des médias sur les jeunes en matière de violence, le CICR poursuit l'étude de projets visant à susciter chez ceux-ci une réflexion sur la violence et sur les responsabilités individuelles et collectives dans ce domaine. Plusieurs délégations, comme en Colombie et en Afrique du Sud, ont entrepris des études sur les jeunes impliqués dans la violence urbaine, et particulièrement sur ceux qui se sont constitués en gangs armés.

Encourager les activités des Sociétés nationales et des relais locaux

Le porteur du message est souvent tout aussi important que le contenu du message lui-même, et le recours aux ressources humaines locales peut être un facteur particulier de succès. Le CICR tend toujours davantage à favoriser les programmes de diffusion directement conçus et réalisés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Pour ce faire, il contribue, entre autres, à la formation des formateurs qui pourront ainsi, de proche en proche, diffuser le message humanitaire sur une plus grande échelle.

«Des mains unies travaillent bien ensemble», tel est le proverbe somalien à partir duquel plusieurs projets ont vu le jour, tous fondés sur la coopération avec les communautés et les autorités locales. Cinq troupes de théâtre du Croissant-Rouge de Somalie ont été formées et cette Société nationale a produit du matériel de promotion. En Irak, neuf équipes du Croissant-Rouge, chacune en charge d'une province, ont été conseillées et financées par le CICR. Ces équipes ont régulièrement réalisé des programmes de promotion à l'intention d'élèves, d'associations de femmes, de groupes de villageois, afin de mieux faire connaître le mandat du CICR.

Au Libéria, les délégués du CICR ayant dû quitter le pays, les activités de promotion ont constitué, pour des raisons évidentes de sécurité, l'essentiel des activités de la délégation : les collaborateurs locaux n'ont pas ménagé leurs efforts pour mener ces activités auprès des soldats de l'ECOMOG* et aux différents postes de contrôle.

* ECOMOG : *Economic Community Monitoring Group* (Groupe d'observation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest).

«Pourquoi le CICR est-il passé de la distribution de nourriture à la représentation de pièces de théâtre? Est-ce maintenant seulement que vous essayez de faire passer un message humanitaire?» C'est en ces termes qu'un sage somalien s'exprimait à propos de l'action, passée et présente, du CICR dans son pays.

Dans son film, *À l'écoute du silence*, le CICR montre des personnes précédemment privées de liberté; elles sont interrogées sur le traumatisme causé par leur détention. Ce film a été projeté à plusieurs reprises au personnel administratif et de sécurité de certains lieux de détention en Irak. À en juger par leurs réactions à la fin de la projection, il avait visiblement suscité certaines réflexions en eux.

Voilà des exemples qui démontrent à quel point les programmes de promotion des valeurs et du droit humanitaires sont essentiels pour aboutir à une culture universelle prônant le respect de la dignité de l'homme. Il s'agit à la fois d'atteindre les victimes et les porteurs d'armes.

Diffusion aux forces armées : un domaine en pleine évolution

À la fin de l'année 1996, la Division de la diffusion aux forces armées a changé son appellation pour devenir la Division des relations avec les forces armées et de sécurité (FAS). Pourquoi ?

L'enseignement des règles du droit des conflits armés à des officiers supérieurs des forces armées régulières reste la principale tâche de cette unité spécialisée. Les conflits armés et autres situations de violence armée changent de visage et sortent de plus en plus du cadre conventionnel, tel que réglementé par les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977. Étant donné la multiplicité des acteurs «porteurs d'armes» et des forces gouvernementales engagées pour rétablir l'ordre ou la paix intérieurs, le CICR a élargi la notion de public-cible en y englobant aussi les forces de sécurité et de police. Cette mesure a eu pour conséquence la création d'un module de formation destiné à des cadres supérieurs de forces de l'ordre ou de sécurité. Ce cours présente tous les éléments des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui doivent être pris en considération par les agents de l'État dans l'accomplissement de leur mission.

Le travail d'appui à la diffusion du droit humanitaire dans les milieux militaires et paramilitaires se fait aux niveaux stratégique et tactique. Pour convaincre les acteurs gouvernementaux que le respect des principes du droit international et du droit humanitaire dans l'accomplissement d'une mission est une exigence qui renforce la crédibilité de l'État, le CICR a multiplié ses démarches en utilisant plus systématiquement la fonction de conseiller aux forces armées, assumée par un officier général. Des entretiens avec les plus hauts commandements des armées, la participation à des séminaires internationaux et des présentations dans les plus prestigieuses académies

militaires internationales ont conduit à des ouvertures auprès de l'OTAN (*NATO School*, Rome), de l'ONU et d'instituts militaires tels que le *Royal College of Defence Studies*, le *Defence College Camberley* ou la *Führungsakademie der Bundeswehr*. Sur le plan supranational, le CICR a développé ses relations avec l'OTAN (SHAPE*, PfP*), l'OSCE* et l'ONU, en participant à des cours et à des exercices militaires (à Oberammergau, Heidelberg, Brunssum, etc.), dont le but principal était d'améliorer la collaboration et la coordination entre les milieux militaires, politiques et humanitaires.

Une importante réunion avec des représentants de la Division des opérations du SHAPE a permis d'identifier des aires de collaboration possible, dans le domaine de la formation, notamment.

Décidant de s'adresser également aux forces de sécurité et de police, le CICR a engagé un officier de police pour développer un module de formation englobant droit humanitaire et droits de l'homme et un cours prévu pour le printemps 1997, destiné à la formation d'un «pool d'officiers de police» qui iront appuyer la diffusion de cet enseignement dans les pays demandeurs. Tout en développant la stratégie et le matériel d'appui et d'enseignement y afférant et en recourant à des experts de police, la Division a conduit des sessions de formation au Turkménistan, en Inde, à Sri Lanka, en Croatie, au Congo, au Belize et au Brésil.

Pour permettre aux officiers participant aux cours de diffusion aux forces armées de suivre et de donner des cours s'appuyant sur les progrès de la technologie, des supports didactiques modernes et attrayants ont été développés. Ainsi un CD-ROM d'autoformation au droit humanitaire en quatre langues (anglais, allemand, français, italien) a été créé pour la troupe, en collaboration avec l'armée suisse. Des versions incluant l'espagnol et le russe sont en chantier. Pour que les états-majors de grandes unités de combat puissent s'exercer à la prise de décisions tactiques, dans des situations où plusieurs options seraient possibles et où il faudrait tenir compte de la dimension humanitaire, une réunion d'experts militaires a permis l'élaboration du concept d'un exercice de brigade.

De même, les bases ont été jetées pour le manuel type sur le droit humanitaire que le CICR a pour tâche de produire, suite à une recommandation faite par le Groupe d'experts intergouvernemental, lors de sa réunion en janvier 1995. La XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en décembre de la même année, avait fait siennes les recommandations élaborées par le Groupe d'experts intergouvernemental. Rappelons que ce manuel, qui sera essentiellement axé sur la pratique, est destiné en priorité aux commandants de troupes combattantes qui ne sont pas juristes de formation.

* SHAPE : *Supreme Headquarters Allied Powers Europe*.

* PfP : Partenariat pour la paix.

* OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Un souci majeur du CICR est celui de la sécurité des délégués engagés dans l'action humanitaire. C'est la raison pour laquelle un grand soin est apporté à leur formation, dans le but d'éviter des accidents dus à des comportements inappropriés. Ainsi la Division FAS s'est-elle associée très étroitement, en tant qu'unité-conseil, aux travaux de la Direction des opérations dans ce domaine, et elle a produit un CD-ROM sur les effets des armes, intitulé *Target Zero*.

Les délégués aux forces armées étant de plus en plus sollicités pour intervenir en tant qu'instructeurs, coordinateurs-animateurs ou conseillers opérationnels, il a été nécessaire de recourir de plus en plus fréquemment au pool d'officiers instructeurs de droit humanitaire. Ces derniers ont conduit onze missions ponctuelles dans onze pays, dont des missions de plus longue durée dans les Balkans et au Moyen-Orient.

En ce qui concerne les activités traditionnelles et régulières menées par les délégués FAS et leurs collègues décentralisés sur les cinq continents, 86 cours de droit humanitaire/droit de la guerre ont été donnés à 1 683 officiers de 55 pays.

De plus, 19 ateliers pour instructeurs nationaux ont permis de former 370 relais, dont la tâche consiste à mettre en œuvre des programmes nationaux de formation en droit humanitaire/droit de la guerre.

Sur un plan régional, deux réunions se sont tenues en Afrique : la première à Cotonou (Bénin) pour dix pays de la CEDEAO* et la deuxième à Yaoundé (Cameroun), qui a réuni vingt pays d'Afrique francophone pour faire le point sur l'état d'avancement des dossiers nationaux d'instruction du droit humanitaire/droit de la guerre.

En fin d'année s'est tenue à Genève la première conférence pour chefs de l'instruction de cinq pays de trois continents, ce qui a permis de réunir simultanément les niveaux stratégique et tactique. Huit généraux et sept officiers supérieurs ont réfléchi à l'enseignement du droit humanitaire/droit de la guerre dans un nouvel environnement stratégique et ont produit des programmes de travail adaptés aux divers niveaux de la hiérarchie militaire, ainsi que des recommandations pour l'instruction du droit humanitaire/droit de la guerre aux militaires.

Quelques sessions d'information sur le droit humanitaire et le CICR ont été organisées pour la FINUL*, la FNUOD* et l'ONUST*, ainsi que pour les contingents uruguayen et ghanéen partant en mission de maintien de la paix.

Un module de formation spécialement adapté aux casques bleus pourra être élaboré maintenant que le président du CICR a remis officiellement au secrétaire général des Nations Unies un document élaboré conjointement par les juristes de l'ONU et du CICR et intitulé : *Guidelines for U.N. forces regarding respect for international humanitarian law*.

* CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

* FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

* FNUOD : Forces des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (Moyen-Orient).

* ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.